

**LES REDEVANCES DUES POUR L'UTILISATION  
DU DOMAINE PUBLIC HYDRAULIQUE**

TYPES D'UTILISATION	BASE DE CALCUL	REDEVANCE (DH)	OBSERVATIONS
<b>1- Réalisation d'ouvrages non hydrauliques (à l'exception des adductions)</b>			
A l'intérieur du périmètre urbain	m <sup>2</sup>	6	Pour les surface couvertes Pour les surfaces non couvertes
	m <sup>2</sup>	3	
A l'extérieur du périmètre urbain	m <sup>2</sup>	4	Pour les surfaces couvertes Pour les surfaces non couvertes
	m <sup>2</sup>	2	
<b>2- Pratique de l'activité piscicole dans les retenues de barrages, lacs et merjas</b>	hectare	20 16	Moins ou égal à 2000 ha Supérieur à 2000 ha
<b>3- Adductions</b>			
Adductions d'eau	ml	5	Pour les adductions ayant un diamètre ou une largeur inférieure à 50 cm Pour les adductions dont le diamètre ou la largeur dépasse 50 cm
	ml	8	
Autres adductions (pétrole,...)	ml	10	
<b>4- Sports nautiques</b>			
<b>4.1 - Les terrains et l'utilisation des plans</b>			
• Cours d'eau	hectare	250	
• Lacs des barrages	hectare	500	
<b>4.2 - Organisation de compétitions</b>	Jour	1000	
<b>5- Creusement de puits et de forages</b>	Unité	500	
<b>6- Pose de matériel d'exhaure</b>	Unité	200	
<b>7- passerelles</b>	Unité	1000	
<b>8- Barques</b>	Unité	400	
<b>9- Réalisation de ponts privés sur les cours d'eau</b>	m <sup>2</sup>	10	
<b>10- Moulins à eau</b>	Unité	100	
<b>11-Réalisation de digues, de bassins ou de réservoir</b>	m <sup>2</sup>	2	
<b>12-Extraction des matériaux de construction</b>	m <sup>3</sup>	5	
<b>13- Pose de matériel d'extraction et de concassage de matériaux</b>	m <sup>2</sup>	13	
<b>14-Dépot de matériaux divers</b>	m <sup>2</sup>	5	
<b>15-Utilisation des lacs, étang et marais pour différents usages</b>	hectare	400	
<b>16- Exploitations diverses des sebkhas et salines</b>	hectare	800	

<b>17- Exploitation des terrains des retenues de barrages à des fins agricoles</b>	hectare	600	
<b>18- Les utilisations non mentionnées ci- dessus</b>		300 DH forfait annuel	Cette redevance sera appliquée jusqu'à la modification de l'arrêté